

# Santé scolaire et service social en faveur des élèves

## Le dispositif médico-social rassemble trois services coordonnés par :

---

### **Médecin - Conseiller Technique Responsable Départemental - Service de Promotion de la santé en faveur des élèves:**

Dr ROLLET Geneviève

Bureau 607

☎ 02 41 74 35 57

### **Infirmière - Conseillère Technique Responsable Départementale - Service de Promotion de la santé en faveur des élèves :**

Madame Christine HUET

Bureau 615

☎ 02 41 74 35 68

### **Conseiller Technique Responsable Départemental - Service social en faveur des élèves:**

Monsieur Sébastien ATTENCOURT

Bureau 616

☎ 02 41 74 35 69

### **Secrétariat - Service de Promotion de la santé - Service social en faveur des élèves:**

Madame Marylène LANDRON

Bureau 605

☎ 02 41 74 35 55

FAX : 02 41 74 35 79

## Promotion de la santé : Cadre général

---

- Favoriser l'équilibre et le bien-être physique, mental et social de tous les enfants scolarisés, afin de collaborer à la réalisation de leur projet personnel et professionnel ;
- Détecter précocement les difficultés susceptibles d'entraver la scolarité ;
- Accueillir et accompagner tous les élèves, leur faciliter l'accès aux soins ;
- Conseiller la communauté éducative en matière de santé
- Etre en relation avec les partenaires externes : institutionnels (ministère de la santé, du travail, de la justice, des sports, ...), associatifs, territoriaux (conseil général, communes, ...)
- Participer au projet santé de l'école ou de l'établissement avec les autres partenaires
- Contribuer à faire de l'école un lieu de vie et de communication.

## Service médical

---

Le médecin scolaire assure le lien entre les élèves, la famille, le système éducatif et le système de prévention et de soins. Il a un rôle spécifique de repérage, dépistage, diagnostic, et évaluation des situations pathologiques aussi bien somatiques que psychiques. Il oriente vers les structures de prise en charge adaptées. Il est garant du respect du secret médical. Chaque médecin est rattaché administrativement à un centre médico-scolaire. Il a la responsabilité de plusieurs secteurs géographiques comprenant des lycées, des collèges et leurs écoles de rattachement. Il travaille en collaboration avec les infirmier(e)s scolaires, les assistant(e)s sociaux (ales) et les secrétaires de ces secteurs. Ses missions sont définies par la circulaire n° 2001-013 du 12 janvier 2001.

### **Missions**

- Examens médicaux dans une démarche de prévention, de repérage précoce (bilans des 5-6 ans). Evaluation et suivi des difficultés des élèves.
  - Ces difficultés, susceptibles d'entraver la scolarité, peuvent être d'ordre médical, psychologique, socio-éducatif,...
  - Un bilan des compétences neurosensorielles sera effectué devant toute problématique concernant le langage.
  - Les examens à la demande sont réalisés à tout moment de la scolarité.
  - Ce suivi médical des élèves et les divers aménagements scolaires se font en lien avec la famille, les médecins traitants ou spécialistes, les services hospitaliers, les services sociaux, les réseaux d'aide, l'enseignement spécialisé, la PMI
- Réponse aux situations urgentes :
  - Dans le cadre de la protection de l'enfance en danger,

- En cas de survenue de maladies transmissibles en milieu scolaire (méningite, tuberculose, toxi-infections alimentaires ...)
- En contribuant à la mise en place de dispositifs adaptés en cas d'événements graves (cellule d'écoute).
- Réalisation à la demande des bilans médicaux dans le cadre des procédures d'orientation.
- Examen médical d'aptitude des élèves mineurs pour les travaux réglementés en application du code du travail.
- Participation au projet personnalisé de scolarisation pour les élèves en situation de handicap.
- Conseils et aide à la scolarisation des enfants malades : élaboration du projet d'accueil individualisé (PAI), assistance pédagogique à domicile.
- Participation aux diverses commissions : d'orientation, d'appel...
- Participation à la réflexion sur les projets d'éducation à la santé par une approche globale de l'enfant, pour renforcer ses compétences psychosociales.
- Surveillance de l'environnement scolaire (ergonomie, hygiène, sécurité, restauration ...).
- Participation à des enquêtes de santé publique.

## Service infirmier

---

L'infirmier(ère) scolaire est présent (e) au quotidien dans l'environnement des élèves tout au long de leur scolarité. Il ou elle est rattaché administrativement à un collège ou un lycée et a la responsabilité d'un secteur géographique comprenant plusieurs écoles du premier degré, maternelles et élémentaires. Ses missions s'inscrivent dans la politique générale de l'Éducation Nationale qui est de promouvoir la réussite des élèves et des étudiants, en veillant en collaboration avec les personnels médico sociaux au bien être des élèves et à la promotion de leur santé. Il (elle) a un rôle de conseiller en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité et est le référent santé au sein des établissements scolaires. Il (elle) est membre de la communauté éducative.

### Missions

- **L'accueil et l'accompagnement des élèves :**
  - Accueil des élèves qui les sollicitent pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique dès lors qu'il y a incidence sur la santé ou la scolarité ou leur vie sociale
  - Entretiens personnalisés où les élèves peuvent exprimer une demande, un malaise, une souffrance en toute confidentialité, évaluation de la situation, pose d'un diagnostic infirmier, élaboration d'une démarche de soins et orientation si besoin
  - Réalisation des actes infirmiers, soins, relation d'aide et gestion du dossier infirmier pour le suivi des élèves
- **L'organisation des urgences et des soins :**
  - Prise en charge des élèves avec évaluation de la gravité, réalisation des soins d'urgence, liaisons avec les parents, et les services de secours pour les cas le nécessitant.
  - Mise en place des protocoles relatifs aux maladies infectieuses avec mesures prophylactiques individuelles ou collectives en lien avec le médecin scolaire et le chef d'établissement.
  - Recueil des éléments préoccupants, évaluation et orientation dans le cadre de la protection de l'enfance en lien étroit avec les personnels médico sociaux
  - Assistance immédiate aux victimes ou témoins d'un événement traumatisant et participation aux cellules d'écoute ou de crise mises en place.
- **Les bilans et dépistages infirmiers :**
  - En GS de maternelle, bilan sensoriel, biométrique et contrôle du statut vaccinal avec transmission si nécessaire au médecin scolaire pour un examen médical complémentaire (repérage de difficultés dans les apprentissages, les troubles du comportement, le suivi sanitaire ...)
  - Tout au long de la scolarité, bilans sur demande de la communauté éducative, des membres de la cellule de vigilance, des parents ou de l'élève lui-même.
- **Le suivi et la prise en charge des élèves à besoins particuliers :**
  - Sur repérage, sur demande de la communauté éducative
  - Repérage d'un mal être, de décrochage, accompagnement tout au long de la scolarité
  - Participation aux bilans de santé publique dans le cadre des enquêtes initiées par l'institution, le Ministère, la DRESS ...
  - Participation à l'accueil des élèves en situation de handicap en lien avec les équipes éducatives, le médecin scolaire, les partenaires extérieurs, la MDPH, et les familles
  - Contribution à l'analyse des besoins, à la mise en œuvre des soins, des aménagements nécessaires aux dispositifs proposés.
  - Participation à la mise en place des PAI, PPS, PAP, suivi des élèves en situation de handicap, des élèves souffrant d'un trouble de la santé évoluant sur une longue période, des élèves accueillis en SEGPA, en ULIS
- **Une mission éducative, préventive et relationnelle :**
  - Propositions et élaboration du projet santé-citoyenneté intégré au projet d'école et/ou projet d'établissement
  - Participation au Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) en lien avec les partenaires
  - Participation à la formation des personnels et des élèves dans le cadre des gestes de premiers secours
  - Participation aux instances institutionnelles, cellules de vigilances, CHSCT, ESS, CA, Conseils de classe, Fonds sociaux ...
  - Liaisons avec les partenaires locaux et participation aux groupes de travail, associations, Justice, Maison des adolescents, CMP ...)

# Service social en faveur des élèves

---

## Orientations du service (circulaire de mission n°91-248 du 10 septembre 1991)

- Mise en œuvre de techniques professionnelles : écoute, analyse et évaluation des difficultés personnelles, familiales et sociales rencontrées par les élèves.
- Élaboration d'un plan d'aide et d'accompagnement.
- Maintien du lien élève-famille-institution scolaire dans les situations de ruptures ou d'absences non justifiées. La visite à domicile est l'acte professionnel approprié.
- Orientation et prise en charge des jeunes majeurs en rupture familiale.
- Participation aux commissions de l'Éducation Nationale :
  - CCSD - CDES
  - Appel
  - Fonds sociaux
  - CA et conseils de classe
  - Cellule de vigilance
- Liaisons avec les partenaires institutionnels et extérieurs (Conseil Général - Justice - Associations - etc...).

M.A.J. le 17/10/2018

## Dans cette rubrique

---

- [Victime de harcèlement](#)

## Vous cherchez un personnel de santé :

---

Annuaire des personnels de santé scolaire de Maine-et-Loire

## Dossier Santé scolaire

---

[La santé à l'école, au collège et au lycée.](#)  
[Guide pratique des parents : votre enfant à l'école](#)  
[Les parents et l'école](#)

## Vous cherchez une assistante sociale :

---

[Organigramme des personnels Service social en faveur des élèves de Maine-et-Loire 2018 -2019](#)

## À votre écoute

---

### **Ligne harcèlement**

**.Nationale : 30 20**

*(appel gratuit)*

**.Académique :**

**02 40 37 33 33**

*du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf jours fériés)*

### **Ligne handicap**

**0 810 555 500**

*Du lundi au vendredi de 9h à 17h, coût d'un appel local + service payant depuis un téléphone fixe ou mobile*

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire

Cité administrative

15 bis rue Dupetit Thouars

49047 Angers CEDEX

Tél. 02 41 74 35 35

Localisation